

Expérience professionnelle : clinique juridique ou stage

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

L'UE requiert soit que l'étudiant réalise un stage, soit qu'il participe à la clinique juridique. L'étudiant doit notifier son choix à l'assistant(e) de formation dans les 10 jours de la rentrée universitaire.

I. Stage

Pour pouvoir être pris en compte au titre de cette UE, le stage doit correspondre à une mission de nature juridique, avoir une durée minimum de 8 semaines effectuées de manière continue et avoir été réalisé avant la date du jury d'examen (de 1ère session).

Est admis comme équivalent au stage un contrat de travail à temps complet auprès d'un même employeur ou organisme satisfaisant les mêmes conditions de contenu et de durée.

Tout stage réalisé entre le jury de la première session et celui de la seconde session entraîne une validation de l'année de formation en seconde session.

II. Clinique juridique

La Clinique juridique de l'université Paris Dauphine PSL permet aux étudiants de M1 et M2 droit d'acquérir une véritable expérience pratique pro bono en travaillant auprès de cabinets d'avocats de renom, de start up, de services juridiques d'entreprises.

1. La Clinique juridique est un enseignement noté

La participation à la Clinique juridique de l'université Paris Dauphine PSL est un enseignement noté. Ce n'est pas un stage. Ce n'est pas un contrat de travail. C'est un enseignement qui permet d'envisager le droit sous un angle pratique et de compléter ainsi les acquis universitaires des étudiants-cliniciens.

Les étudiants-cliniciens seront encadrés par des professionnels du droit (avocats, directeurs juridiques, notamment) et des universitaires.

La participation des étudiants-cliniciens, des professionnels et des enseignants demeure bénévole.

L'étudiant-clinicien n'est ni un élève avocat, ni un avocat, ni un professionnel du droit. Il intervient et travaille en tant qu'étudiant dans le cadre d'un enseignement pratique.

Cet enseignement correspond à une UE de 18h00.

Cet enseignement a lieu au premier et au second semestre de l'année universitaire.

Cet enseignement est noté par le responsable du Master sur proposition du responsable de la Clinique juridique.

2. Les partenaires de la clinique juridique

La Clinique juridique de Paris Dauphine PSL a noué plusieurs partenariats avec l'incubateur de Paris Dauphine PSL, des cabinets d'avocats de renom, des services juridiques de sociétés, Parisanté Campus.

3. L'organisation du travail des étudiants-cliniciens

Les étudiants travailleront avec les entités choisies, dans la mesure du possible, par groupe de 3 étudiants. Ces groupes sont formés par les responsables de Clinique juridique au début de l'année universitaire, après la réunion de présentation de la clinique juridique aux étudiants.

Un calendrier de travail est organisé entre la structure d'accueil et les étudiants avec des points d'étapes pour permettre aux étudiants de remettre leurs travaux et d'avoir un retour sur lesdits travaux. Ces points d'étapes sont obligatoires.

Plusieurs réunions sont organisées, pendant l'année universitaire, avec les étudiants cliniciens et les responsables de la Clinique juridique. Ces réunions sont obligatoires.

Les travaux de chaque groupe doivent être terminés et transmis à chaque structure mi-mars 2026 afin de laisser à la structure d'accueil le temps de lire et de faire des observations sur les travaux. Chaque étudiant aura une note fixée par le responsable du Master sur proposition du responsable de la Clinique juridique. Les étudiants d'un même groupe peuvent ne pas avoir les mêmes notes si les degrés d'implication ne sont pas les mêmes.

Compétence à acquérir :

expérience professionnalisante

Mode de contrôle des connaissances :

L'UE Expérience professionnelle donne lieu à une évaluation.

Pour le stage, le maître de stage propose une note d'évaluation au regard de l'implication de l'étudiant dans ses missions.

Pour la clinique juridique, le responsable de la clinique juridique propose une note d'évaluation au regard de l'implication de l'étudiant dans ses missions.

La note finale de l'UE est fixée par le ou la responsable de parcours en considération de la proposition du maître de stage ou du responsable de la clinique juridique selon la situation de l'étudiant.

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16